



**Commune de SAINT-THIERRY**

# Flash Info



Bulletin d'information de la Commune de Saint-Thierry

N° 37- Juillet 2020

## Installation de votre nouveau conseil municipal.

Le 23 mai 2020, le conseil municipal a procédé à l'élection du Maire de la commune (Mr Antoine LEMAIRE) et de quatre adjoints (1<sup>er</sup> adjoint Régis CAMUS, 2<sup>ème</sup> adjoint Christophe MARTINET, 3<sup>ème</sup> adjoint Agnès WAITASRECK et 4<sup>ème</sup> adjoint Jérôme MACADRÉ). Dans la foulée, les différentes commissions communales ont été installées. Certaines d'entre elles, loisirs et fleurissement sont ouvertes à la population afin de participer aux différents projets communaux, au titre d'intervenants extérieurs.

Si vous êtes intéressés, contacter le secrétariat de la mairie.

## Calendrier

**Lundi 13 juillet**

En raison de la situation sanitaire existante les festivités liées à la fête nationale sont annulées pour l'année 2020

**Dimanche 4 octobre**

**BROCANTE**

## Budget :

Le budget 2020 a été voté. L'assainissement de la situation financière se poursuit.



	Fonctionnement	Investissement
Recettes	698 420,00 €	114 089,00 €
Dépenses	698 420,00 €	114 089,00 €

Le conseil municipal se tient à votre disposition pour de plus amples informations

## Impôt communal.

Le conseil municipal ne souhaitant pas accroître la pression fiscale au regard de la situation économique particulière, a pris la décision de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour cette année.

## Marché du Mont D'Hor.

Le conseil municipal a initié la mise en place d'un marché de producteurs locaux. Ce dernier a rencontré, dès son ouverture, un franc succès.

Nous vous donnons rendez-vous chaque mercredi sur la place de la mairie de 17 h à 19 h.



## Devenir du centre : projet NACARAT

Suite au covid-19, le projet a été mis en suspens, mais reste toujours d'actualité avec un aboutissement au plus tard fin d'année 2020.

### Communication



La mairie a expérimenté (en prêt gratuit) un nouveau mode de communication directe à travers un panneau d'affichage numérique de la société Elancité.

Le conseil évaluera la pertinence de ce dispositif pour l'avenir. Nous vous rappelons qu'une page Facebook du village est désormais active en complément du site internet de la mairie.

Réouverture de la mairie au public aux horaires habituels (sans rendez-vous) :



**Lundi et jeudi de 16h à 18h**

**Mercredi de 8 h à 12 h**

Un bel été commence, portes et fenêtres restent ouvertes. Par respect et bienveillance, veuillez à ne pas occasionner de nuisances.



### Fleurissement de la commune.

Le fleurissement du village fait partie intégrante du bien vivre ensemble. Les bénévoles (petits et grands) ont œuvré encore cette année pour embellir la commune par des plantations et un entretien régulier des massifs. Il appartient à chacun d'y contribuer en entretenant les abords de sa propriété. Nous vous serions également reconnaissant de bien vouloir, pendant la période estivale, arroser les balconnières à proximité de votre domicile.

